

BAFA 2019

Lycée Honoré DAUMIER
Session du 6 au 13 avril 2019

Présentation Générale du 21 janvier 2019

Devenir Animateur

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est une formation permettant d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en séjour de vacances ou accueil de loisirs. Trois étapes sont nécessaires pour l'obtenir :

ETAPE 1 :

Session de Formation Générale de 8 jours.

C'est cette étape que nous organisons dans notre établissement du 6 au 13 avril 2019

ETAPE 2 :

Un stage pratique de 14 jours minimum.

Vous serez préparé à la recherche de stage dans le cadre de la formation générale.

ETAPE 3 :

Session d'Approfondissement ou de Qualification de 6 jours minimum.

A la fin de ces trois étapes c'est le jury BAFA de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui valide votre Brevet.

La formation générale (étape 1)

Première condition impérative : avoir 17 ans au minimum au 1^{er} jour de la session générale. (c'est la session que nous organisons dans notre établissement).

Les sessions se déroulent en continu et intègrent les week-end et jours fériés donc les stagiaires sont présents le samedi et le dimanche aux heures prévues pour la formation (généralement 8h30 – 18h00).

Deuxième condition : vous devez vous inscrire en ligne auprès du ministère de la jeunesse pour obtenir votre N° d'inscription sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Ce numéro d'inscription vous sera demandé sur la fiche d'inscription concernant la session générale dans notre établissement.

Troisième condition : Vous avez un délais de 18 mois maximum entre la formation générale et le stage pratique. Vous avez 30 mois maximum pour réaliser l'ensemble de la formation et obtenir votre diplôme.

Le contenu de la formation générale

Au cours de cette formation vous allez apprendre à :

- mieux comprendre les besoins des enfants.
- Connaitre la fonction d'animateur.
- Définir vos propres choix pédagogiques.
- Découvrir des techniques d'animation variées, et les adapter au service des enfants.
- Développer vos capacités d'expression, votre sens de l'initiative et des responsabilités.
- Expérimenter le travail d'équipe.

Procédures d'inscription pour la formation générale dans notre établissement :

Donc pour vous inscrire à la formation générale qui se déroulera du 6 au 13 avril 2019 vous devez :

- Saisir votre candidature sur le site du gouvernement pour obtenir votre numéro d'inscription que vous reporterez sur la fiche d'inscription.
- Remplir et déposer avant le 6 février 2019 auprès de M. BORELLY votre fiche d'inscription qui se trouve en page centrale du fascicule de présentation de l'IFAC (organisme partenaire) distribué à la fin de la présente réunion ou à retirer auprès de la vie scolaire lycée. **Votre inscription passe uniquement par la vie scolaire du lycée et votre CPE pour vous garantir le meilleur tarif.** Ne vous inscrivez pas directement à l'IFAC.
- Fournir avec la fiche les documents suivants : 1 photographie d'identité, 4 timbres au tarif normal en vigueur, le paiement intégral de la session (260,00 euros) par chèque à l'ordre de l'IFAC avec vos nom et prénom au dos du chèque.
- Les stagiaires ont la possibilité de payer en **plusieurs fois** (2, 3 ou quatre fois).

Les aides financières :

1. **Le tarif** de la formation générale (étape 1) est de : 260,00 euros. (Ce tarif ne comprend pas les repas, prévoir pour le premier jour complet notamment un pique-nique.)
2. **Une aide financière** peut être proposé par la **Caisse d'Allocation Familiale** aux stagiaires dont le quotient familial (QF) est inférieur à 900,00 euros. Vous pouvez vérifier votre quotient familial directement sur le site de la CAF des Bouches-du-Rhône. Dans le cas où votre quotient familial est inférieur à 900,00 euros, vous ne donnez pas de paiement dans votre dossier d'inscription. A la place vous devez remettre la fiche de demande d'aide de la CAF qui a été distribuée au moment de la réunion d'information ou du retrait du dossier à la vie scolaire. L'aide est directement versée à l'organisme de formation.
3. **Vous pouvez également vérifier** auprès des employeurs de vos parents (comité d'entreprise, aide et soutien spécifiques de certaines entreprises) la possibilité d'une aide financière souvent sur présentation d'une attestation d'inscription ou de présence.

Tous ceux qui étaient absents à la réunion et qui souhaitent s'inscrire peuvent encore s'adresser directement à M. BORELLY ou au bureau de la vie scolaire lycée pour retirer un dossier.

BON STAGE A TOUS !!!